



P.P. CH-3003 Bern, BJ

Aux autorités, associations et personnes intéressées

Référence/dossier: COO.2180.109.7.143635 / 553/2014/00001

Notre référence:

Votre référence:

Berne, le 19 février 2015

Haute surveillance en matière de poursuite et de faillite : audition des milieux intéressés

Madame, Monsieur,

Le service Haute surveillance LP de l'Office fédéral de la justice (OFJ) a le plaisir de solliciter votre avis dans le cadre de la présente audition.

Cette audition a pour principal objet une sélection de **formulaires utilisés dans le cadre de l'application de la LP**. De nouveaux formulaires ont vu le jour en 2012 déjà pour les commandements de payer, les comminations de faillite et les extraits du registre des poursuites; les offices des poursuites sont tenus de les utiliser depuis le 1^{er} janvier 2013. Les autres formulaires LP sont restés inchangés depuis 1996.

Les changements induits par le projet e-LP (www.e-lp.ch) pour les offices des poursuites et l'économie privée ne se limitent pas aux aspects informatiques et concernent le système des poursuites dans son ensemble.

Décision a donc été prise de réexaminer une sélection de formulaires LP. L'OFJ a sollicité des spécialistes du projet e-LP et des praticiens des offices des poursuites pour formuler de **premières propositions de nouveaux formulaires LP**. Nous joignons les projets qui en ont résulté et les soumettons à l'avis des milieux intéressés.

Le service Haute surveillance LP saisit l'occasion pour s'enquérir auprès des praticiens d'éventuels besoins quant à de nouveaux formulaires. Nous soumettons également à votre appréciation une **information concernant le traitement des actes de défaut de biens**

après saisie (ou après faillite) dans le cadre de l'extrait simple du registre des poursuites, pour lequel de nombreuses questions d'interprétation se sont posées.

Concrètement, le service Haute surveillance LP souhaiterait obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Nouveaux formulaires LP obligatoires pour les offices des poursuites

Le premier volet de l'audition par le service Haute surveillance LP porte sur les projets de nouveaux formulaires LP suivants :

- Procès-verbal de saisie (remplace le form. 1996 n° 7/1996)
- Procès-verbal de saisie/Acte de défaut de biens (remplace le form. 1996 n° 7b/1996)

2. Actuels formulaires LP obligatoires pour les offices des poursuites

Les formulaires suivants, utilisés à l'heure actuelle, sont obligatoires pour les offices des poursuites. Nous vous en soumettons une version adaptée sur la base de propositions d'amélioration émanant des praticiens. L'audition porte sur les formulaires suivants :

- Commandement de payer (devrait remplacer la version oblig. selon la directive n° 2)
- Commination de poursuite (devrait remplacer la version oblig. selon la directive n° 2)
- Extrait du registre des poursuites (devrait remplacer la version oblig. selon la directive n° 1)

3. Formulaire-types pour créanciers (pas obligatoires)

Les formulaires-types sont destinés aux créanciers. Ils comportent au verso des explications destinées à faciliter le complètement des formulaires. Ces derniers ne sont pas obligatoires.

- Réquisition de poursuites (non obligatoire, remplace le n° 1/1996)
- Réquisition de continuer la poursuite (non obligatoire, remplace le n° 4/1996)
- Réquisition de vente (non obligatoire, remplace le n° 27/1996)

Nous vous prions de nous communiquer votre avis sur les formulaires-types et les commentaires qu'ils comportent. Les projets de formulaires-types sont consultables à l'adresse <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/schkg/anhoerungen.html>.

4. Autres suggestions concernant les formulaires LP

Une fois terminés les travaux que nous vous soumettons ici, le service Haute surveillance LP se penchera sur d'autres formulaires LP. Nous souhaitons connaître votre avis sur les deux points suivants :

- Le cas échéant, quels formulaires (version 1996) faudrait-il traiter en priorité (et sur quels points) ?
- Faudrait-il supprimer ou rendre facultatifs certains formulaires ? Lesquels ?

Tous les formulaires (version 1996) sont consultables à l'adresse <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/schkg/musterformulare.html>.

5. Projet d'information du service Haute surveillance LP

Vous trouverez en annexe un projet de note d'information contenant des précisions et des règles harmonisées de présentation des actes de défaut de biens après saisie ou après fail-
lite. Nous vous saurions gré de nous faire part de votre avis.

Le service Haute surveillance LP se réserve le droit de publier le contenu de cette informa-
tion sous la forme d'une directive.

Veillez renvoyer votre réponse d'ici au **20 avril 2015** à l'adresse
rodrigo.rodriquez@bj.admin.ch.

En vous remerciant de votre précieuse coopération, nous vous prions d'agréer, Madame,
Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la justice OFJ



Rodrigo Rodriguez, dr. en droit, avocat
Chef du service Haute surveillance LP

- Annexes mentionnées